

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1151 plaçant en position de détachement, pour servir dans son pays d'origine, M. Andrianarifetra Gabriel

n° 1151

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 octobre 1960

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1960

Date du numéro
30 novembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Andrianarifetra (Gabriel), Commis de 2° classe, 2° échelon, du cadre supérieur de la Côte Française des Somalis, actuellement auditeur de l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer au titre de la République Malgache, est placé en position de détachement pour une période de cinq ans, à compter du 10 septembre 1960, date d'expiration de son congé administratif, pour servir dans son pays d'origine. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire Général,Y de DARUVAR.